

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-08

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 7 novembre 2023 à 20h00, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative au nombre de case de stationnement. Le nombre de case de stationnement demandé est de dix (10) pour un multiplex de six (6) logements. Le ratio est de 1,67 case par logement.

En vertu de l'article 19.3 dudit règlement, le nombre de case de stationnement est de douze (12). Le ratio est de deux (2) cases par logement.

La propriété visée par la présente demande est située sur le lot no 6 576 272 sur le 7^e rang.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 19^e jour du mois d'octobre 2023.

Jolyane Lamarche
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jolyane Lamarche, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, certifie par les présentes, sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint (Dérogation mineure DM23-08) en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, ce 19 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 octobre 2023.

Jolyane Lamarche
Greffière adjointe